

FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.

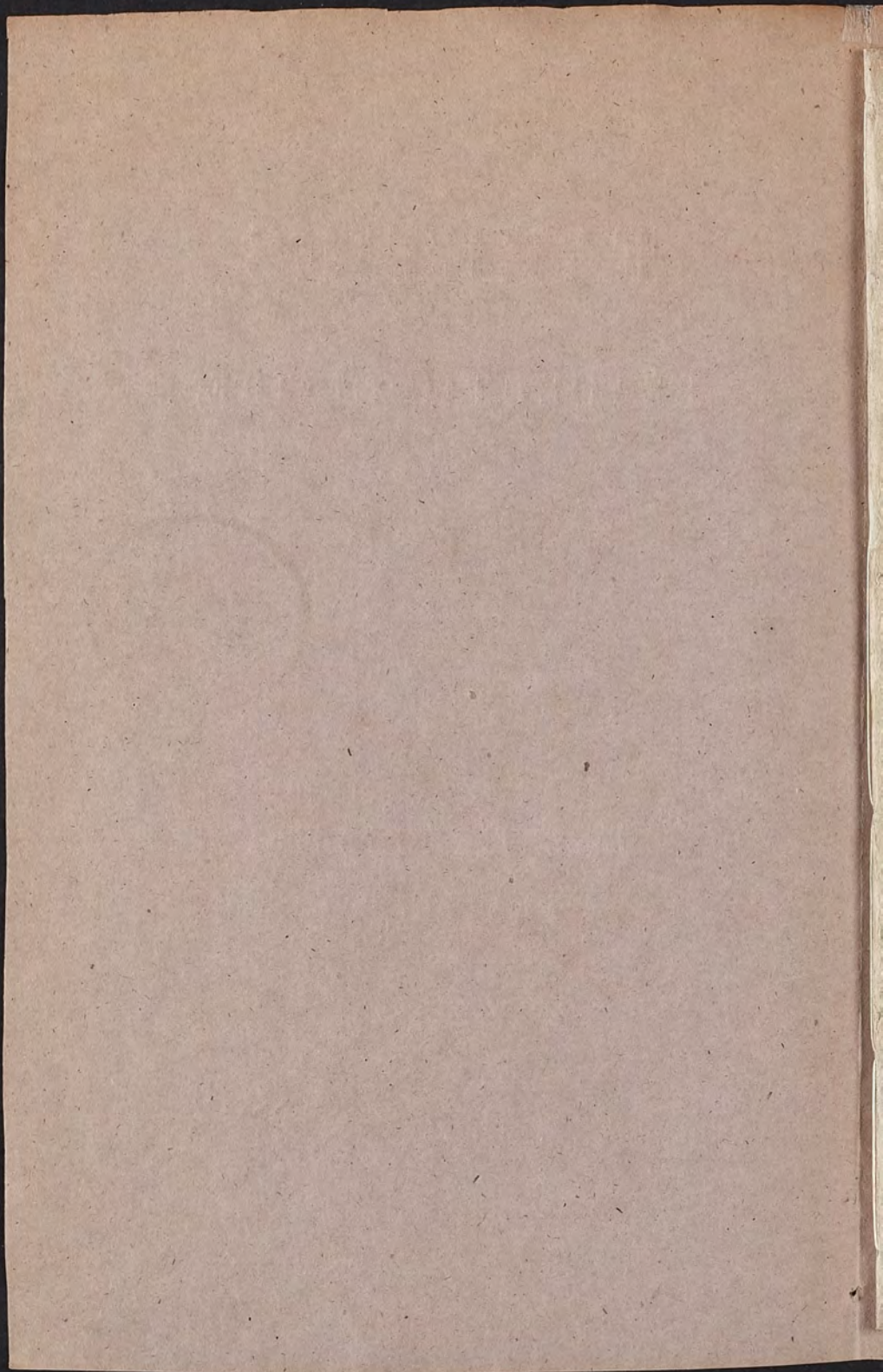


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

FRATERNITÉ

OU





TESTAMENT
DE CHARLES DE LAUNAY,
GOUVERNEUR
DE LA BASTILLE.

Trouvé à la Bastille, le jour de l'assaut.

Nous Charles de Launay, ancien colonel de cavalerie, maréchal des camps & armées du Roi, gouverneur du châtaau royal de la Bastille Saint Antoine, haut & puissant seigneur de basses-fosses, cachots, casemates, gabanons & autres lieux; considérant que nous sommes à la veille d'essuyer un assaut de la part des révoltés, contre l'autorité aristocratique, soi-disant royal.

Que d'après toutes les précautions qui ont été prises par le très-redoutable parti aristocratique, auquel nous avons l'honneur d'être associé en son ordre, il est impossible auxdits parisiens

A

d'emporter d'affaut la place , dont la défense nous est confiée.

Que cependant lefdits parisiens combattent dans ce moment pour la liberté, idole qui a toujours porté ses adorateurs à de grandes choses, toutes les fois qu'ils ne l'ont pas confondu avec la sœur bâtarde, la licence.

Que le bon accord règne dans tous les districts, dans les dispositions & les patrouilles, ce que nous ne voyons pas sans inquiétude du haut de notre donjon, nous jugeons donc à propos, *vu la certitude de la mort & l'incertitude de l'heure d'icelle*, de faire notre testament de dernière volonté ; priant, en cas de prise, celui ou ceux qui le trouveront sur notre bureau, de le porter & déposer au greffe de l'Hôtel-de-Ville.

ARTICLE PREMIER,

Sous le bon plaisir de monseigneur le ministre de Paris, je nomme & institue pour mon héritier & successeur, en mon gouvernement de la Bastille, mon compère charlot casse-bras, bourreau de Paris, pour lui tenir lieu de retraite, & pour

récompense des services par lui rendus à l'état, priant mondit seigneur le ministre de Paris, & ses successeurs, de ne plus flétrir aucun militaire François par des brevets de gouverneur d'une maison de force, où ils sont souvent obligés de faire à huit-clos le même métier que charlot casse-bras fait en plein air, & auquel ils sont moins expérimentés que lui.

I I.

Dans le cas où ledit charlot casse-bras ne voudroit pas accepter ladite place, ou qu'il viendrait à mourir avant moi, je lui substitue Lambesc, *dît le prince*, comme étant après ledit charlot, le plus digne d'occuper ce poste.

I I I.

Je donne & lègue au maréchal de Broglie, généralissime du champ-de-mars, & ministre de la guerre, l'épée que je porte à mon côté, à la charge de remettre celle qu'il a portée dans la guerre d'Hanovre, & jusqu'au jour qu'il a ouvert la tranchée devant Paris, ainsi que son bâton de maréchal à M. le marquis de la Fayette.

Je donne & lègue à M. d'Esprémefnil, toutes les girouettes qui sont sur le château de la Bastille & sur toutes mes maisons, clochers & colombiers, à condition qu'il renoncera en faveur du sieur Foulon père, à la prétention d'être contrôleur-général, & à sa citation favorite de l'exemple de M. la Verdy & Terray, qui sont parvenus à cette place en imitant les girouettes.

V.

Je donne & lègue à Villedeuil, marquis de trois jours, toutes les lettres de noblesse & titres de familles faïsses sur différens particuliers, & déposés es-archives de la Bastille, désirant qu'il s'en trouve quelques-uns qui puissent servir à ses enfans, pour se faire réhabiliter.

V I.

Je donne & lègue à M. de Fleffelles, prévôt de Paris, pour lui porter bonheur, la bague que j'ai au doigt & où est gravée une étoile avec cette devise, *elle m'a bien conduit.*

(5 (

VII.

Je donne & lègue à madame de Polignac, & compagnie, tout l'or qui a été enterré sous Charles V., dans un caveau pratiqué dans les fondemens de la tour-du-puy; sous Louis XI, dans un autre caveau qui est sous la tour de la liberté; sous Louis XIII., dans un pan de muraille intérieure, entre les deux tours qui font face au boulevard : voulant que tout cet or & celui qui pourroit se trouver dans d'autres endroits que la tradition ne m'a pas appris assez clairement pour pouvoir les désigner, soit réuni à ladite dame & compagnie, pour faire des orgies toutes les fois qu'un ministre, homme de bien, quittera le ministère ou sera remercié; *item*; pour l'indemniser de la concession illusoire de l'allusion des rivières de Garonne & de Dordonne; *item*, celle du franc-salé de la leste; *item*, de la vente du château Trompette, *item*, *item*, *item*, &c.

VIII.

Je donne & lègue à M. le Cardinal de Rohan, sept gros diamans qui m'ont

été remis par un inconnu le lendemain de son entrée à la Bastille, avec recommandation de ne pas démentir la haute réputation que je m'étois acquise; *item*, toute l'édition de quatre excellentes brochures, composées pour sa défense, par M. *Motur*.

I X.

Je lègue à ce pauvre diable de Cagliostro, la superbe tabatière que j'avois eue pour ma part dans sa dépouille.

X.

Je lègue à M. Le Noir, la somme de trois livres, par chaque tête de prisonniers qui sont entrés à la Bastille pendant qu'il étoit lieutenant-général de Police, & ce par chaque jour qu'ils y ont restés, le présent legs fait pour l'acquit de ma conscience, ayant reconnu par divers comptes & mémoires de mes prédécesseurs, qu'ils gagnoient six livres par jour sur chaque prisonnier, & qu'ils partageoient le bénéfice avec les prédécesseurs dudit sieur Le Noir.

X I.

Je lègue à mon voisin, M. de Beaumarchais, tout ce qui lui a été saisi de son édition de Voltaire. Au surplus, je

lui pardonne toutes les cabales, intrigues & manœuvres par lui pratiquées pour faire ordonner la démolition de la Bastille qui masque les vues de sa belle maison du boulevard Saint Antoine, & je lui conseille de se consoler de son mauvais succès, vu que la Bastille restera en place tant que je vivrai & que l'aristocratie régnera en France.

X I I.

Je lègue mon cordon rouge au ministre qui s'opposera à ce qu'on vende & démolisse le donjon de Vincennes, attendu que mon fils se propose, quand il m'aura succédé, d'en faire une maison de campagne pour les prisonniers qu'il voudra mettre en changement d'air.

X I I I.

Je lègue ma croix de Laint Louis à un mouchard ou à un inspecteur de police, à moins qu'il ne plaise au roi de rappeler cette marque distinctive à sa première institution, en ne la donnant désormais qu'à de braves gens.

X I V.

Je lègue à M. Tavernier, mon prisonnier, mon nécessaire de vermeil, mes

bons rasoirs d'Angleterre, mes mouchoirs de poches, mes bas, ma garde-robe, le priant d'oublier que je l'ai laissé manquer de tout depuis que je suis gouverneur, & de se ressouvenir de moi dans ses prières.

X V.

Je lègue au peuple de Paris, qui va m'assiéger, toute la mitraille qui est dans mes canons, toute la poudre qui est dans le magasin, & tous les boulets qui sont dans l'arsenal, l'exhortant au surplus, s'il échappe au danger qui le menace, de me laisser la vie en faveur des secrets importants que j'aurai à lui découvrir.

X V I.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire, M. de Belle-Croix, commandant du château-prison de Pierre-Encise, & pour porter les quatre coins du drap à mon enterrement, les gouverneurs des îles Sainte-Marguerite, du mont-Saint-Michel, du château de Coches & de Bicêtre, mes très-nobles confrères.

Telles sont mes dernières dispositions; en foi de quoi j'ai signé,

DE LAUNAY.

